

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 AOUT

INFORMATIONS

La suppression dans le budget des cultes

Le rapport sur le budget des cultes nous apprend que la commission du budget est sortie une fois de plus de son rôle en tranchant des questions politiques qui ne la regardent pas.

Cette commission a déclaré qu'il y avait des évêchés concordataires et d'autres qui ne le sont pas.

Elle a reculé, dit le rapport, devant une exécution immédiate ; mais elle a décidé que désormais il ne serait plus pourvu au remplacement des sièges épiscopaux prétendus non concordataires qui viendront à vaquer à partir de la promulgation de la loi de finances.

En outre, elle a supprimé le crédit de 482,500 francs destiné aux vicaires généraux, sous le prétexte que « ceux-ci ne sont pas, à proprement parler, des ministres des cultes, mais des sortes de chefs de service institués dans l'intérêt des évêques. »

Cette admirable commission termine son rapport en s'excusant de n'avoir pas touché aux traitements des curés, ni à ceux des desservants et des vicaires ; « bien que strictement les sommes destinées à certaines cures ne soient pas dues » ; mais elle a estimé que « ce serait en quelque sorte supprimer le budget des cultes lui-même alors qu'aucune proposition en ce sens ne lui avait été faite. »

On n'est pas plus aimable, n'est-ce pas ? Nous avons déjà démontré que la création des nouveaux évêchés et des nouvelles cures était prévue dans le Concordat, et que par conséquent tous les évêchés et toutes les cures sont concordataires au même titre.

Mais les républicains de la commission du budget cherchent des moyens détournés pour sabrer le budget des cultes en attendant qu'ils se croient assez forts pour le supprimer tout à fait.

Ils violent le Concordat par petites fractions, espérant que le Saint-Siège ne protestera pas.

Nous attendons avec curiosité les réponses du ministre des cultes et du président du conseil à des propositions illégales à tous les points de vue.

LA PRESSION OFFICIELLE

Nous ne saurions certes avoir la prétention de relever tous les faits de pression officielle qui ont vicié le sens général des scrutins du 31 juillet. Nos colonnes n'y suffiraient pas. A titre d'exemple, il convient toutefois d'en citer quelques-uns. Voici, par exemple, ce qu'une feuille opportuniste, le *Journal de la Corse*, écrivait quelques jours avant le scrutin :

« Nous saurons d'une façon presque certaine pour quelle liste tels et tels ont voté, et jamais, vous entendez bien, jamais ni eux ni aucun membre de leur famille ne pourront obtenir la moindre des faveurs du gouvernement parce qu'ils nous trouveront sur leur route pour rappeler leur vote. »

» Mais nous sommes francs, nous autres.

» Oui, nous demandons la pression officielle.

» Oui, nous prétendons que seuls nos amis ou ceux qui ne nous combattent pas, peuvent prétendre aux faveurs administratives.

» Nous ne nous en cachons pas.

» Ce reproche que vous nous faites nous l'acceptons. »

La préfecture de la Corse n'a point protesté contre un tel langage, ce qui prouve qu'elle l'approuvait.

Nous n'en sommes nullement surpris d'ailleurs.

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DE DÉPUTÉS

A propos du siège laissé vacant à la Chambre par suite de la mort de M. de Touchimbert, le *Rappel* a recherché combien il y avait eu d'élections partielles de députés depuis trois années que la Chambre actuelle est en fonctions et combien de départements avaient participé à ces élections.

Du 14 octobre 1889 à aujourd'hui, il y a eu 81 élections partielles de députés par suite de décès, démission, invalidation, ou entrée au Sénat.

15 députés invalidés ou démissionnaires ont été réélus et sont revenus prendre leur siège à la Chambre, 66 nouveaux membres sont entrés au Palais-Bourbon.

Les 81 élections ont porté sur 40 départements et une colonie ; voici comment elles se sont réparties :

- Seine, 8 élections.
- Finistère, 4 élections.
- Alpes-Maritimes, Dordogne, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Nord, Basses-Pyrénées, Seine-Inférieure, Vienne et Yonne, chacun 3 élections.

Ardèche, Cantal, Charente, Côte-d'Or, Hérault, Loire, Pas-de-Calais, Rhône, Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne et Vosges, chacun 2 élections.

Corse, Corrèze, Drôme, Eure, Indre, Landes, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Somme, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne et la Guyane, 1 député.

Il y a donc 50 départements et 3 colonies qui n'ont pas éprouvé de modifications depuis trois ans dans leur représentation à la Chambre des députés.

Après les vainqueurs de la Bastille, nous allons avoir les vainqueurs des Tuileries.

Les groupes socialistes révolutionnaires ont décidé, paraît-il, de célébrer l'anniversaire de la prise des Tuileries.

LÉON XIII ET M^{me} SÉVERINE

Le *Figaro* publie une interview du Pape avec M^{me} Séverine ; le Pape dit que la mission de l'Eglise est de ramener les incrédules par la persuasion. Toutes les races humaines sont l'œuvre de Dieu et sont égales devant lui. Quand la populace de Rome voulait massacrer les juifs, le Pape les protégeait, mais si l'Eglise a la mission de défendre les faibles, elle a aussi la mission de se défendre elle-même contre les tentatives d'oppression ; aujourd'hui le règne

de l'argent est venu, on veut vaincre l'Eglise, dominer le peuple par l'argent ; ni l'Eglise, ni le peuple ne se laisseront faire.

Le Pape ajoute : L'Eglise ne veut pas et n'a pas à faire de politique : elle entend y demeurer étrangère et s'en tenir résolument écartée ; elle aspire à la domination des âmes, mais rien qu'à cela.

Il termine en blâmant les prêtres qui prêchent aux Alsaciens-Lorrains l'oubli de la patrie et en exprimant son amour pour la France.

TOUCHANTE MANIFESTATION

Au moment où un détachement de soldats du génie quittait Montpellier pour aller au Dahomey, il s'est produit un incident que l'*Eclair* de cette ville rapporte en ces termes :

« Un magnifique bouquet ayant été offert aux partants au nom des sous-officiers du 2^e génie, le sous-officier rengagé Gérard, du 1^{er} régiment, auquel il avait été remis, a eu la délicate pensée de l'offrir à une dame qui se trouvait sur le quai avec sa fille, en lui disant :

« Madame, au nom de tous mes camarades, je vous prie d'accepter ce bouquet, que nous offrons à M^{lle} votre fille et à toutes les dames ici présentes, auxquelles vous voudrez bien distribuer ces fleurs. En échange, nous vous demandons de prier Dieu pour nous pendant que nous serons là-bas, afin qu'il nous fasse la grâce de bien servir la Patrie ! »

Vivement émue, cette honorable dame et sa fille, après avoir remercié le sous-officier Gérard, se mettaient en mesure de faire la distribution demandée ; mais il y a eu tant de demandes, même de la part des hommes, et elles se sont produites d'une façon tellement simultanée qu'elles ont dû faire appel au concours du sous-officier Joly, du 2^e génie, pour mener l'opération à bonne fin. Elle a été si bien faite, qu'il y a eu au moins une fleur, non seulement pour chaque dame présente, mais aussi pour chacun des soldats partants.

N'oublions pas de dire que la dame à laquelle le sous-officier Gérard s'était adressée a promis, en son nom et au nom des autres dames, de prier Dieu pour qu'il protège et favorise ces braves défenseurs de la France et de la civilisation. »

LE CHOLÉRA

Suivant les renseignements recueillis au Service sanitaire et statistique, cinq cas de diarrhée cholériforme seulement se sont produits dans la banlieue et un à Paris ces derniers jours. Deux cas ont été suivis de décès.

Les six cas de diarrhée remontent à plusieurs jours et on ne constate aucun cas de choléra.

Les journaux de Berlin donnent, sous réserve, la nouvelle que plusieurs cas de choléra ont éclaté dans un fort aux environs de Metz ; si la nouvelle se confirme, les grandes manœuvres impériales n'auront pas lieu.

BISMARCK

Bismarck, toujours Bismarck ! C'est une obsession, un cauchemar. Guillaume II a beau courir à toute vapeur jusqu'au pôle nord, les échos lui apportent le discours de Vienne ; Guillaume quitte la Norvège pour l'Angleterre et toujours les échos lui apportent des harangues, des toasts, des discours, des imprécations, des menaces de Bismarck. Les paroles d'Iéna sont plus arrogantes qu'aucunes autres prononcées par l'ancien chancelier.

Le discours d'Iéna a été provoqué par le professeur Hæckel, avec l'assentiment du grand-duc de Weimar, qui avait autorisé l'invitation adressée au prince de Bismarck. Les autorités du grand-duché ont au contraire reçu des ministres l'ordre de s'abstenir, ordre pareil à celui qu'avaient déjà reçu les autorités autrichiennes.

On a donc tâché de faire autour du prince le vide officiel, pour complaire à la Cour de Berlin et à M. de Caprivi ; mais, loin de comprimer l'expression du sentiment populaire, on semble l'avoir exalté.

Excité par les acclamations des étudiants et de la foule, M. de Bismarck n'avait jamais tenu un langage aussi provocant. Il pousse de toutes ses forces le Parlement (ce Parlement qu'il dédaignait tant et qu'il traitait avec une désinvolture si hautaine) à former une coalition contre la politique impériale pour arrêter « l'absolutisme. »

L'orateur d'Iéna n'a pas tout à fait demandé pardon à Dieu et aux hommes de ce qu'il a pu faire pour l'absolutisme, mais il a reconnu « qu'il avait peut-être contribué lui-même, sans le savoir, à abaisser l'influence du Parlement à son niveau actuel et il a souhaité que cet état de choses se modifie avec le temps ». Voilà des aveux qui ont dû étonner fort les oreilles qui les entendaient ; c'est presque un *med culpa*, car, pour ne point paraître s'être trompé, M. de Bismarck a mis un « peut-être » dans sa phrase.

Cette fois, la déclaration de guerre est en règle.

Jusqu'à présent, l'ancien chancelier ne s'adressait qu'à son successeur. Aujourd'hui il attaque l'absolutisme, c'est-à-dire Guillaume en personne.

Cette lutte sera vraiment une curiosité de l'histoire contemporaine. Nous la regardons, de ce côté du Rhin, d'un œil bien tranquille. Quels que soient ses incidents, quelle qu'en puisse être l'issue, nous sommes hors de ces atteintes.

Le vieux chancelier et le jeune empereur ont pour nous des sentiments semblables. Si leurs querelles nous intéressent, ce n'est qu'à titre de spectacle.

Nous nous demandons seulement si l'affaire sera sérieuse. Tuera-t-on le taureau ?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 août 1892.

Le règlement des différences a motivé quelques exécutions de vendeurs qu'on a rachetés hier et aujourd'hui. La perspective du coupon du 3 0/0, qui se détachera le 15 septembre prochain, a provoqué des demandes au comptant qui ont aidé à la hausse du terme.

La 3 0/0 reste en nouveau progrès à 99.13 et le 4 1/2 à 105.30.

La Rente Italienne se maintient avec fermeté 90.80. L'Extérieure reste offerte à 63 13/32 après 64 1/4. Le Russe Nouveau cote 78.30 et l'Orient 67.80. Le Rouble est mieux tenu à 207 1/4 à Berlin.

L'action de la Banque de France s'inscrit un peu au-dessous du cours de 4,200. Le Crédit Foncier remonte à 1,075. On annonce que cette société va adresser à ses actionnaires une circulaire pour les éclairer sur les manœuvres de ses adversaires.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 658. Elle négocie avec l'Espagne une avance de 50 millions contre bons du Trésor renouvelables par trimestre. La Société Générale qui prépare, dit-on, une émission de valeurs péruviennes, est bien tenue à 470 fr. Le chiffre de son portefeuille commercial atteint presque celui de la Banque de France.

Les Chemins Economiques cotent 415. Informations financières. — La Part Fulminante a un courant de demandes très suivies de 50 à 51 fr. La faveur dont ce titre jouit est justifiée par la supériorité de son produit dont la puissance est de 25 0/0 supérieure à celle de la Dynamite.

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Un Don de la Société de Secours aux Blessés

On lit dans la France Militaire :

En rendant compte, sur notre numéro du 21 juin dernier, de l'assemblée générale annuelle, sous la présidence effective du maréchal de Mac-Mahon, des membres fondateurs de la Société française de Secours aux Blessés militaires des armées de terre et de mer, nous disions ce qui suit :

« L'analyse du rapport fait ressortir les faits suivants :

» La Société a distribué : en France, aux blessés des anciennes guerres et aux rapatriés des dernières expéditions ; hors de France, aux hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, du Dahomey, 85,000 francs d'allocations ou de dons en nature.

» En vue du temps de guerre, les formations que la Société organise comprennent :

» 22 hôpitaux auxiliaires de campagne ; 740 hôpitaux permanents, pour 60,000 hommes, dont 30,000 hospitalisables dès maintenant, dans les quinze jours d'une mobilisation ;

» 68 infirmeries de gare, service à l'occasion duquel elle a fait, en décembre dernier, un important essai de mobilisation à la gare de Saint-Germain (grande ceinture).

» Les dépenses votées, dans le cours de l'exercice, pour le matériel d'ambulance, s'élevaient à 230,000 francs. »

Nous devons aujourd'hui à une communication officieuse de M. le marquis de Villeneuve-Bargemon, secrétaire général de l'œuvre, de pouvoir ajouter un bienfait nouveau à la liste, bien longue déjà, de ceux que les fractions de notre armée qui combattent au loin pour

l'honneur du drapeau ont reçus de ce groupe de vaillants et infatigables bienfaiteurs de nos soldats.

Voici la note qui nous parvient :

« La Société de Secours aux Blessés militaires des armées de terre et de mer, que préside M. le maréchal de Mac-Mahon, vient d'expédier pour les malades des troupes du Bénin quatre-vingt-onze caisses de dons de toutes sortes, eaux minérales, conserves et cordiaux, tabac, livres et jeux. L'envoi comprend en plus une somme de 400 francs, don du comité de la Société à Annecy. »

Que pouvons-nous ajouter à cela, si ce n'est un remerciement respectueux à l'illustre maréchal de France, à son conseil et aux membres fondateurs et adhérents de l'œuvre qu'il préside ?

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LA FANFARE DE L'ÉCOLE

M. le général Massiet a autorisé la fanfare de l'École de cavalerie à prendre part à la retraite aux flambeaux qui doit avoir lieu demain soir samedi.

RÉPÉTITION DU CARROUSEL

Une répétition générale du Carrousel, avec le concours de la Musique du 135^e de ligne, aura lieu dimanche matin à 8 heures.

Cette musique, si habilement dirigée par M. Rouveirois, arrivera demain soir, ainsi que nous l'avons déjà dit.

LE GRAND CARROUSEL

Lundi, le Carrousel commencera à 2 heures et non à 3 heures comme les années précédentes.

L'ouverture des grilles de l'École aura lieu à 4 heures très précise.

Les cartes bleues et blanches entreront par la grille d'honneur.

Les cartes vertes et roses par la porte du poste de police.

Les cartes de la ville par la première grille, près la loge du concierge.

Le Courrier, qui aime assez à intervertir les rôles, ne veut pas que la pression administrative ait battu son plein pour l'heureux vainqueur du canton Nord-Est de Saumur. Et donc ! Mais c'est le vaincu qui a fait jouer toutes les ficelles des forces réactionnaires et cléricales !

Comme c'est bien trouvé !...

Le Petit Maine-et-Loire, le Progrès de l'Ouest, l'Echo Saumurois ont été répandus à profusion. Grave affaire ! Le Courrier, lui, n'a pas fait de tirages spéciaux !... Il ne

sienno. Elle n'avait aucune distraction, si ce n'est de temps à autre une promenade en voiture avec son père. Ce qu'elle aimait par dessus tout, c'étaient les longues courses à cheval qu'elle faisait parfois, escortée d'un vieux domestique. Mais que de ruses et de calineries il fallait pour que le vieillard y consentit. Il savait la joie que cet exercice causait à la jeune fille, et, par conséquent, prenait plaisir à l'en priver.

Alors la pauvre Rosemonde en était réduite à s'asseoir près de la fenêtre, sans faire le moindre mouvement qui eût pu gêner son père dans les recherches auxquelles il se livrait, au milieu d'un amoncellement de parchemins et d'actes poudreux.

Elle cousait des vêtements pour les enfants pauvres du village, ou se plongeait dans la lecture d'un livre. Mais ils n'étaient guère amusants, les bouquins du collectionneur ! Sa bibliothèque n'était pas de nature à alimenter l'imagination d'une jeune fille un tant soit peu romanesque.

Tout-à-coup, le vieillard élevait la voix avec irritation.

— Je n'y comprends rien ! s'écriait-il.

Rosemonde, avant qu'il en ait dit davantage,

l'eût pas voulu... Et cependant le public sait pertinemment que si une propagande de ce genre a été exploitée sur une grande échelle, c'est par le Courrier et pour répandre toutes les inepties publiées par la presse républicaine.

Ayez donc la sagesse, cher confrère, de rester tranquille avec votre succès. Ce serait plus prudent et de meilleur ton.

UN PHÉNOMÈNE

Hier matin, dans l'île de Trèves-Cunault, une vache, race Durham, a eu un veau à deux têtes parfaitement séparées et bien caractérisées. La vache, n'étant pas malade la veille au soir, n'a reçu aucun secours pendant l'opération qui eut lieu la nuit. Aussi le phénomène a-t-il été trouvé mort, à 4 heures, par M. Léger, herbager, qui venait, comme chaque matin, passer l'inspection de ses bêtes. Mais la vache n'avait accompli que la moitié de sa tâche. Quelques heures après elle mettait bas, avec l'aide de l'herbager, un second veau, non bicéphale, mais parfaitement viable, n'ayant seulement que les pattes croisées.

LE DÉPART DE LA CLASSE 1888

On annonce que le départ des soldats disponibles de la classe 1888 aura lieu le 20 septembre prochain, mais qu'ils ne seront mis en route qu'à la date du 21.

Cette libération coïncide avec la fin de la première période d'appel des réservistes, qui a lieu le 18 du même mois, tant pour l'armée de terre que pour l'armée de mer.

C'est également à cette date du 18 que seront renvoyés dans leurs foyers les territoriaux convoqués le 5 septembre en première série.

Quant aux réservistes, ils seront convoqués le 22 août.

LES HOMMES DE LA CLASSE 1879

Nous apprenons que les hommes de la classe de 1879, qui ont déjà accompli, en qualité de réservistes, leurs deux périodes d'instruction, viennent d'être convoqués pour le mois d'octobre prochain, pour une période de 13 jours.

Or, aux termes de la loi du 19 juillet, les hommes de cette classe ne cesseront de faire partie de l'armée active que le 5 novembre prochain.

Il y a donc évidemment là une erreur, et le contre-ordre, impatientement attendu, ne tardera pas à venir rassurer les intéressés.

Nous croyons savoir que M. du Saussay fait, en ce moment, auprès de l'état-major, les démarches nécessaires pour assurer aux braves réservistes de 1879 la tranquillité qui leur est due.

LE CANAL DE PANAMA

Il paraît qu'on va faire une dernière tentative pour achever le canal de Panama.

« Depuis deux jours, dit le Petit Journal, les efforts combinés du ministre des finances et de ses collègues, joints à ceux du liquidateur, ont abouti. Un comité a été formé pour entreprendre l'achèvement du canal de Panama. Ce comité a à sa tête M. Hiéland, vice-président de la chambre de commerce de Paris, officier de la Légion d'honneur. »

Le Petit Journal célèbre cet événement avec un lyrisme singulièrement exagéré. Un comité est formé, c'est bien ; mais il est plus facile de former un comité que de creuser un canal de cette dimension.

Nous ne saurions donc trop engager les malheureux porteurs de Panama à ne pas se réjouir prématurément.

BEAUFORT. — Le ministre de l'agriculture vient d'instituer une chaire spéciale d'agriculture à Beaufort.

Le titulaire de cette chaire devra faire chaque année : 1^o un cours d'adultes à Beaufort et dans les communes rurales qui seront désignées, pendant le mois de mars de chaque année ; 2^o un cours régulier d'agriculture au collège de Beaufort.

RAVAGES DE LA GRÈLE DANS LA VIENNE

La grêle qui est tombée vendredi soir sur Poitiers et les environs a causé dans les faubourgs des dégâts très importants. Voici quelques chiffres approximatifs :

Faubourg de la Roche, 1,500 fr.

Faubourg Saint-Lazare, 8,200 fr.

Faubourg Rochereuil, 45,000 fr.

Hameaux de la Grange et de la Sablière, 4,600 fr.

Hameau du Porteau, 4,900 fr.

Le Moulin-Apparent, 800 fr.

Hameau de l'Hôpital-des-Champs, 4,100 fr.

Hameau de la Folie, 4,100 fr.

Dans les communes de Vaux, Ceaux, Anché, Brux et Couhé, on évalue les pertes à 71,000 fr. ;

A Saint-Genest, Doussay, Savigny et Orches, 96,000 fr. ;

Les communes de Martaisé et de Saint-Casien comptent 110,000 fr. ;

Jouhet, Liglet et Pindray, 34,000 fr. ;

Saint-Pierre-les-Eglises, Saint-Martin, Saint-Martial et Sainte-Radegonde, 3,500 fr. ;

Antigny, Villemort et Béthines, 26,700 fr. ;

Genouillé, l'Etang, la Maronnerie, Ervaux, Martinet et les Chions, 12,000 fr.

Verrières et Lhommaizé, 50,000 fr. ;

Quinçay, Saint-Maurice, Brion, Laferrière, Mazué et Champagné-Saint-Hilaire, 27,900 fr.

UN ENFANT COUPÉ EN MORCEAUX PAR SA MÈRE

La Cour d'assises de la Vienne vient de condamner la nommée Marie Marquet à vingt ans de travaux forcés, pour avoir tué son enfant

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Depuis qu'il habitait Rhinbach, un profond changement s'était opéré en lui. Tout entier à sa passion, il devenait chaque jour plus maniaque, en même temps que son caractère s'aigrissait. Il ne supportait plus qu'on le contredît en rien, et bien que, au fond du cœur, il aimât sincèrement sa fille, il prenait plaisir à la tourmenter, cherchait à la vexer, à l'impatienter, et s'emportait quand il ne pouvait y parvenir.

D'habitude Rosemonde opposait à cette mauvaise humeur persistante une douceur et un enjouement que rien ne rebutait. Elle s'était accoutumée aux incartades du vieillard et s'efforçait de le désarmer par ses soins affectueux et ses joyeux propos. Mais, parfois, elle se sentait à bout de patience et devait faire de violents efforts pour refouler les paroles amères qui lui moutaient aux lèvres.

C'était une vie triste et monotone que la

savait qu'il allait être question de l'introuvable vitrail, devenu à la longue l'idée fixe de son père.

— Tu n'as toujours aucun indice ? demandait-elle avec intérêt.

Il se cabrait comme un cheval éperonné.

— Un indice ! un indice ! non, je n'en ai pas, parbleu ! C'est à n'y rien comprendre, te dis-je ! Voici pourtant une pièce qui en fait mention de la manière la plus formelle et la plus explicite. C'est une grande rosace de la pure Renaissance, rappelant les plus beaux vitraux des cathédrales gothiques. Donc, ce ne peut être ce misérable carreau de l'oratoire. Il doit être ailleurs, mais où ? où ? Que ne donnerais-je pour le trouver ? Je donnerais un bras, ma foi oui, un de mes bras !... Dire que j'ai bouleversé tout le château dix fois, vingt fois, sans trouver ce vitrail ! Pourtant un vitrail, ça se voit, et je ne suis pas aveugle, morbleu !

Où diable peut-il être ? Il y a bien encore la vieille tour que son escalier en ruines rend inabordable. Il faudrait faire des fouilles ; mais c'est dangereux : toutes les pierres branlent... Et puis, quelle apparence que ma rosace soit là ? On dirait, ma parole, que le diable s'en mêle !

Tous les jours, il répétait à peu près le même monologue, que Rosemonde n'osait interrompre.

Elle aussi avait bien des fois exploré le château. Quelle joie si elle avait pu dire à son père : Je l'ai trouvé !

C'était, à l'intérieur, un vrai dédale que ce vieux manoir. Les grands corridors humides s'entrecroisaient en tous sens ; il y avait de petits escaliers tournants, des portes dérobées ; une partie de l'aile gauche commençait à s'écrouler.

Souvent la jeune fille, ne sachant comment s'occuper, s'en allait à la découverte, parcourant les chambres inhabitées, se figurant parfois qu'elle était une noble dame du moyen âge attendant fidèlement son chevalier. Son chevalier ! elle se prenait à songer, les yeux fixés vaguement devant elle, emportée bien loin sur les ailes d'or du rêve.

Elle se demandait comment il serait, lui, l'être idéal, inconnu encore, mais qu'elle pressentait, qu'elle devinait. Vivant d'une vie essentiellement contemplative, ayant chaque jour de longues heures de loisir, elle laissait aller son imagination à bride abattue, et Dieu sait les romans qui s'échafaudent dans une tête

et l'avoir coupé en plusieurs morceaux. Nous avons donné tous les détails de ce crime qui a été commis dans la commune d'Ingrandes, arrondissement de Châtelleraut.

EXPOSITION DE TOURS

La série des fêtes qui ont lieu à Tours à l'occasion de l'Exposition nationale de 1892 se continue brillamment. On annonce pour dimanche 7 août un curieux concours auquel toutes les Sociétés chorégraphiques de France sont conviées. Celles qui viennent des régions les plus éloignées appartiennent aux villes de Lyon, Rouen, Nantes, etc.

Plus de deux cents maîtres et maîtresses de danse, prévôts et « prévôtes », élèves et pupilles se disputeront la palme.

La tenue de rigueur est la culotte ou la jupe courte. Le soir du concours, une solennité chorégraphique aura lieu en la salle des Fêtes de l'Exposition. Tous les pas classiques seront dansés.

A l'issue du festival, les spectateurs seront admis à la valse finale.

CONSEIL DE GUERRE DU 9^e CORPS

Audience du 4 août 1892

VOL MILITAIRE

Danin (Georges-Edouard), soldat à la 5^e compagnie de remonte à Saumur, est poursuivi pour vol.

Entré dans les premiers jours de juin comme ordonnance chez le capitaine Picard, cet officier ne tarda pas à s'apercevoir de plusieurs actes d'indélicatesse commis par l'accusé. Cet officier ayant placé dans un tiroir un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, s'aperçut qu'on lui avait dérobé 10 fr. 50. Pressé de questions, Danin reconnut être l'auteur de ce vol, ainsi qu'un autre commis à quelques jours de distance s'élevant à une somme de 20 fr. A l'audience, l'accusé renouvela ses aveux. Le Conseil le condamne à deux ans de prison.

DÉSERTION

Alexandre Albert, soldat au 125^e de ligne, en détachement à Fontevault, est poursuivi pour désertion.

Engagé volontaire en 1884 dans une compagnie d'infirmiers, le prévenu arriva au grade de sergent. En mai 1888, il déserta une première fois et fut condamné pour ce fait à 2 ans de prison.

Gracié d'une partie de sa peine, il fut incorporé au 125^e de ligne, comme simple soldat. Le 19 juin, l'accusé quitta son corps aussitôt le réveil et fut considéré deux jours après comme déserteur. Arrêté par la gendarmerie de Doué (Maine-et-Loire), il fut immédiatement réintégré à son corps. Il reconnaît les faits de désertion et supplie le Conseil de se montrer indul-

gent. Après une courte délibération, le Conseil, vu le cas de récidive, condamne Alexandre Albert à 5 ans de prison.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 3 août. — Abel Laroche, 4 mois 1/2, rue de Bordeaux.

BOURSE DE PARIS

Du 4 Août 1892

3 0/0	98 50
3 0/0 amortissable	98 95
4 1/2	105 05

Un jour de repos forcé

LE RESPECT DU DÉCADI

Le calendrier républicain, établi par un décret de 1793, avait changé le point de départ de l'année, le nom des mois, celui des jours, supprimé la division en semaines, remplacé les noms de saints par des noms d'animaux, de plantes ou de fruits, et fait disparaître les dimanches; mais il avait institué les décadi. Il appelait ainsi, en les consacrant à des instruments de travail ou d'agriculture, le premier jour de chacune des trois décades ou dizaines entre lesquelles était divisé chaque mois. Seulement la République, qui pouvait faire tomber des têtes et qui ne s'en faisait pas faute, avait été impuissante contre le dimanche, elle avait eu beau l'effacer, les populations le retrouvaient toujours, c'est lui qu'on fêtait, le décadé était méconnu et négligé; voici le moyen qu'elle prit pour l'imposer.

Une loi du 4 août 1798 décida qu'il serait un jour de repos forcé; non seulement les autorités, administrateurs et services publics, aussi bien que les écoles publiques, devaient vaquer ce jour-là, ce qui était naturel, mais défense était faite aux établissements particuliers d'instruction pour les deux sexes de rester ouverts, et de plus, de peur qu'ils ne s'avisassent de donner congé le dimanche, interdiction de vaquer volontairement un autre jour que le quintidi, cinquième jour de chaque décade, le tout sous peine d'être fermés. Défense de faire aucune vente à l'encan ou à cri public, à peine d'une amende de 25 à 300 fr.; défense à toute boutique, magasin ou atelier de rester ouverts, sauf pour la vente des comestibles et médicaments, à peine d'amende, et en cas de récidive, d'emprisonnement; interdiction de tout travail dans ou en vue des lieux et voies publics, sous la même peine, sauf avec permission de l'administration pour les travaux urgents, et pour ceux de la campagne pendant les semailles et la moisson.

Que cette loi blessât la liberté en imposant le repos et l'oisiveté à des jours tout différents de ceux où on était habitué à les pratiquer, on ne s'en inquiéta guère, ou pour mieux dire on s'en applaudit; elle n'avait pas d'autre but que de rendre impossible la célébration des fêtes religieuses, et n'était que le complément d'un arrêté du 6 avril précédent qui avait déjà défendu de donner des bals et d'ouvrir les salles de spectacle les jours de dimanche ou autres fêtes de l'ancien calendrier; celui-ci avait fixé les jours où il était défendu, celle-là déterminait les jours où il était ordonné de s'amuser.

Or, il advint que, seize ans après, la Royauté s'avisait de faire une loi pour assurer la célébration des fêtes et dimanches et qu'elle la calqua presque mot pour mot sur celle que la République avait portée, en ayant soin seulement d'étendre les exceptions qu'elle permettait; et voilà que ceux qui avaient trouvé superbe la loi du 4 août 1798 n'eurent pas assez de cris d'horreur contre la loi du 22 novembre 1814! Notez bien qu'on ne leur défendait nullement de chômer aux jours qu'ils voulaient, on les pria seulement de ne pas troubler ceux qui entendaient célébrer le dimanche. Qu'on eût raison ou tort, la chose en elle-même pouvait certainement être discutée, mais ce qui était incompréhensible, c'était qu'un griel fût soulevé contre l'observation légale du Dimanche par ceux-là même qui avaient tant admiré l'observation forcée du Decadi, et que la même loi fût trouvée oppressive disant Dimanche, quand on l'avait trouvée si juste disant Decadi. Il en fut cependant ainsi, et encore à l'heure qu'il est, de tous ceux qui la reprochent tant à la Restauration, il n'en est certainement pas un sur cent qui se doute qu'elle n'était que la copie atténuée de la loi sur le Decadi.

Théâtre de Saumur

Direction: H. DAVID.

A l'occasion des Courses et du Carrousel

LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux

Avec le concours

DES OMER'S

CÉLÈBRES CLOWNS

Et d'Artistes des principaux Théâtres de Paris

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un Dimanche à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 7 août.

Ce train partira dans la soirée du 6 août.

Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 7 au 8 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de: Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtelleraut, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-s.-Courcillon à Meltray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 6 août.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} août 1892:

Le Bal de Madame Flutasoup, par Maurice Maindron. — Alpinisme et Chasseurs Alpins, par Alf. Spont. — L'Aréolithe, comédie, par le Comte de Houdetot. — La Sœur de Pierrot, par Arsène Alexandre. — Gaietés du mois, par Willy. — Les condors, par Martin-Dervault. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — Les âges de l'homme. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Ph. Calderon, P. Weber, A. Willette, Albert Guillaume, Specht, F. Lix, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement: Paris, un an 14 fr.; Départements, 16 francs; à la Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés . . . 1.50 le litre
Montpellier 45 — . . . 1.75 —
Armagnac 50 — . . . 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PAR ACTE sous-seings privés, en date, à Saumur, du 18 mai 1892, M. RENO, distillateur à Saumur, a cédé à M. RENÉ MABILEAU aussi distillateur à Saumur, le fonds de commerce de négociant distillateur, qu'il exploitait à Saumur, rue Cour-Saint-Jean.

Domicile est élu pour les oppositions s'il y a lieu à Saumur, au domicile de M. René Mabileau, place du Roi-René.

Pour avis d'usage.

de jeune fille! Heureusement, Rosemonde, comme la plupart des Alsaciennes, jouissait d'une intelligence bien équilibrée, et la raison venait à temps arrêter l'essor de ses vagabondes rêveries.

— Je suis ridicule! se disait-elle parfois, lorsqu'elle avait inventé, presque sans s'en apercevoir, une histoire amoureuse des plus invraisemblables.

Et, de même, lorsqu'il s'agissait d'aider son père dans quelque travail ingrat et difficile, elle apportait à ce labeur un esprit singulièrement ouvert et lucide.

XII

Rosemonde avait éprouvé dès le début une aversion irraisonnée et instinctive pour ce mystérieux Jacquart qui était devenu l'ami inséparable du collectionneur, et avait su prendre dans sa vie une si large place. La jeune fille se défiait de lui, et le soupçonnait de n'être qu'un vulgaire aventurier.

Elle ne se trompait pas, d'ailleurs, car cet étranger, — on l'a deviné — n'était autre que Frédéric Vatin.

Cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait prudemment pris le nom de sa victime. La

fortune sourit aux audacieux, dit-on. Vatin était homme à se la rendre favorable, lui qu'aucun scrupule ne faisait reculer.

Ayant réussi à dépister la justice, il s'en était allé droit devant lui, sans dessein arrêté, fort satisfait de sa scélératesse et s'amusant du malin tour qu'il avait joué à Maurice. Sa conscience, sourde à tout remords, ne s'embarassait point du passé, et les terribles épreuves auxquelles était en butte son frère de lait ne le préoccupaient pas le moins du monde.

D'ailleurs, la guerre avait été d'un puissant secours à Frédéric. Grâce à son laisser-passer de colporteur, il avait pu fuir sans encombre et éviter toutes questions indiscrettes. Il avait ainsi mené une existence peu tourmentée et lucrative. Voyageant à la suite de l'armée, bivouaquant avec nos soldats, il avait su tirer un excellent parti de sa situation, en continuant le commerce de Jacquart. Sans compter que, la nuit, il allait sur les champs de bataille, sous prétexte de ramasser les blessés, dépouiller les morts de leurs bijoux et de leur argent. Il avait fait ainsi un ample butin et notamment arrondi son pécule, en négociant les objets volés à des recéleurs juifs dont il n'avait pas tardé à faire la connaissance.

Mais ces trafics de bas étage lui avaient semblé bientôt indignes de lui. Il s'était mis à méditer des escroqueries plus compliquées, où il pourrait déployer toutes les ressources de son esprit inventif et rusé.

Cependant il avait dû pendant quatre années se contenter de menus larcins, sans parvenir à mettre la main sur la grosse somme qu'il rêvait de s'approprier. Mais il avait pris patience, il attendait l'occasion, bien certain qu'elle se présenterait.

A l'issue de la guerre, il était passé en Allemagne, puis s'était rendu en Angleterre, faisant partout de nombreuses dupes.

Avide de nouvelles, il avait suivi attentivement les journaux. C'est ainsi qu'il avait eu le plaisir de se tenir au courant de toutes les péripéties du procès de Maurice.

— Je pensais bien qu'il ne saurait pas se disculper, s'était-il écrié en apprenant la condamnation, j'avais pris toutes mes précautions. Décidément j'ai fait un coup de maître! Et pendant ce temps, tout le monde plaint ce pauvre Frédéric Vatin, victime de cet horrible assassinat! Ah! qu'il est facile de se moquer de la justice!

L'évasion du condamné lui avait causé tou-

tefois une vive surprise, mêlée d'une certaine admiration.

Les journaux racontaient tout au long, avec de minutieux détails, la déposition du géolier, qui avait été assez habile pour faire accepter son petit roman d'hypnotisme et de suggestion, éveillant l'attention des médecins qui se livraient à des expériences concluantes sur ce « redoutable problème ». Il avait si bien joué les experts qu'il avait fini par être acquitté.

Frédéric seul peut-être était resté incrédule.

— Pas possible que Maurice ait fait cela, se disait-il. C'est un garçon intelligent, sans doute, mais pas rusé du tout. Non, non; il n'a pas dû trouver cela tout seul. M'est avis que les juges ont été dupés encore une fois, à moins qu'ils ne soient complices eux-mêmes de l'évasion.

(A suivre.)

Tingry (Pas-de-Calais), le 14 juin 1891. Les Pilules Suisses constituent le meilleur médicament pour combattre la constipation, à la dose de une ou deux, suivant l'impressionnabilité du malade; prises le soir à l'heure du repas, elles peuvent être continuées pendant longtemps sans nuire à la constitution. Je vous autorise à publier mon appréciation, si vous le désirez.

Docteur DUPONT.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS
ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

Par exploit de M^e Jozereau, huissier à Bourgneil (Indre-et-Loire), en date du 3 août 1892, enregistré, M^{me} Modeste Gazeau, épouse de M. Louis Grimault, cultivateur, avec lequel elle demeure à Nueil-sous-Passavant, résidant actuellement ensemble à Bourgneil, a formé contre ledit sieur Grimault, son mari, sa demande en séparation de biens.

Et M^e POPIN, avoué à Saumur, a été constitué pour la demander sur ladite assignation.

Pour extrait,

Saumur, le 5 août 1892.

ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire,

Le Jeudi 11 Août 1892,
à 2 heures

D'UNE PROPRIÉTÉ

AU BOIS-BRARD (SAINT-FLORENT),

Comprenant : deux maisons, entrée par un porche couvert, avec jardin bien arboré.
Le tout contenant 8 ares et enclos de murs.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter et visiter, à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clement-des-Lèves.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la Toussaint prochaine

UNE MAISON

SERVITUDES ET DÉPENDANCES

Sises au bourg des Rosiers-sur-Loire.

Servant actuellement de café, dit Café de Bordeaux, exploité par M. et M^{me} RENOM.

On céderait également tout le matériel et l'achalandage dudit café.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. RENOM, aux Rosiers, soit à M^e DEGREZ, notaire.

A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTÉMENT

En totalité ou par parties

UN VASTE

Établissement d'HORTICULTURE

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M^e BRAC, notaire à Saumur.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie (Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

À Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de M^{me} TAILLARD.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin, Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAC.

A CEDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, Imprimerie de PAUL GODET.

Changement de Domicile

M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolf et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Noiset

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50.
le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.